



**Alliance numismatique  
européenne — Europees  
Genootschap voor Munt-  
en Penningkunde**

**Secrétaire Général :** DEWIT, Pierre, 79, Av. Gen. Dumonceau, BRUX. 19  
**Algem. Sekretaris :** DEWIT, Pierre, 79, Gen. Dumonceaulaan, BRUSSEL 19

**Bulletin :** partie française : DE MEY, Jean, 77, Dries, WATERMAEL  
et rédaction  
vlaams gedeelte :

**Cotisation - Bijdrage :**

Membre protecteur : 200 fr. membre : 150 f. à verser à M<sup>r</sup> P. LEMAIRE  
Beschermend lid : lid : te storten aan.  
55, Av. de Broqueville, Bruxells 15 ou au CCP de l'Alliance à Bruxelles.  
de Broquevilleaan, Brussel 15 of op PCR 8460.38 van het Genootschap te  
Brussel.

Les membres étrangers versent la valeur correspondante.

Membres français : correspondance à HERSSENS, Willy, Résidence • AMBERES • 2, rue  
Gounod, ANVERS. CCP. 1258.78.

15<sup>e</sup> ANNÉE — 15<sup>e</sup> JAARGANG

---

NOVEMBRE-DECEMBRE 1965 — 11-12 —  
NOVEMBER-DECEMBER 1965

---

**FRAPPES DU MILLÉNAIRE DU MONNAYAGE  
BRUXELLOIS**

A l'occasion du millénaire du monnayage bruxellois et de l'exposition qui lui est consacrée, la Monnaie royale de Belgique a émis une médaille monétaire commémorative, frappée en or et en argent.

Les pièces sont, au droit, à l'effigie de Sa Majesté le Roi ; à l'exergue, millésime 1965 accosté des différents de l'atelier de Bruxelles et du commissaire des monnaies. Au revers, se trouve reproduite la première pièce mentionnant le nom de Bruxelles. Les tranches sont lisses. Les bas-reliefs sont l'œuvre de M. Carlos Van Dionant.

La pièce d'or est au diamètre de 21 mm. et au titre de 900<sup>e</sup> millièmes des anciennes pièces belges de 20 frs or ; son poids est de 10 grammes. La pièce d'argent est au diamètre de 27 mm. au titre de 835 millièmes) et au poids de 10 grammes des anciennes pièces belges de 2 francs.

La frappe a été limitée respectivement à 50.000 et 100.000 exemplaires. Prix : 750 et 40 F.

Dès le 2 octobre, les amateurs se présentaient à la Bibliothèque Albertine pour acheter les pièces nouvelles et une longue attente ne les décourageait pas. La vente a dû aussitôt être limitée à 10 pièces puis 5 exemplaires en or par acheteur. Il est probable qu'à l'heure où ces lignes paraîtront, l'émission sera épuisée ou près de l'être.

Simultanément, l'Alliance Numismatique Européenne a émis une médaille à l'occasion de son quinzième anniversaire, coïncidant avec l'exposition du millénaire, à la quelle sa section de Bruxelles a collaboré. La description en a déjà été faite en nos colonnes. Le succès rencontré auprès des numismates permet d'augurer qu'elle sera, elle aussi, épuisée au moment de la publication du présent bulletin.

### L'EXPOSITION DU MILLENAIRE DU MONNAYAGE BRUXELLOIS

Le millénaire du monnayage bruxellois a été l'occasion, pour la Section de Bruxelles d'organiser, en collaboration avec la Monnaie royale de Belgique et la Bibliothèque royale, une exposition qui eut l'honneur de bénéficier du Haut Patronage de Sa Majesté le Roi et qui se tint dans la prestigieuse salle de l'Albertine. Son vernissage eut lieu le 1<sup>er</sup> octobre 1965 en présence de Monsieur Scokaert, ministre-secrétaire d'état, adjoint au ministre des finances.

Monsieur Liebaers, conservateur en chef de la Bibliothèque royale, souhaite la bienvenue à tous ceux — au nombre de plus de trois cents — qui par leur présence témoignaient leur intérêt à l'entreprise. Monsieur Colaert, président de la section de Bruxelles, remercia tous ceux dont le concours permit de mener le projet à bien. Il mit l'accent sur la fructueuse collaboration qui s'établit dès l'origine entre sa section, la Monnaie royale et la Bibliothèque royale.

Monsieur Liebaers donna lecture de l'allocution de Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, empêché d'assister à l'inauguration. Avant de déclarer l'exposition ouverte, Monsieur le Ministre Scokaert attira l'attention des auditeurs sur l'importance du rôle des ateliers monétaires à l'époque moderne et sur la frappe des médailles monétaires commémorant le millénaire.

L'exposition comportait quatre thèmes. Le premier était consacré à la localisation des divers ateliers qui se sont succédé à Bruxelles au cours des temps. En second lieu les organisateurs ont présenté tous les types de monnaies qui ont circulé dans nos régions et qui ont été frappées à Bruxelles. La plupart purent être présentés en deux exemplaires.

Les monnaies coloniales et étrangères frappées à Bruxelles sur commande, soit du ministre des colonies, soit de gouvernements, étrangers, constituaient le troisième thème. Le quatrième était relatif aux techniques de frappe.

L'exposition a été ouverte au public du 2 au 31 octobre. Elle a connu un succès de foule exceptionnel, dû, pour partie, à la possibilité d'y acquérir les médailles monétaires nouvelles.

\* \* \*

### EIGENAARDIGE WAARDEAANDUIDINGEN OP RUSSISCHE MUNTEN

Op sommige oude munten van het vroegere Tsarenrijk staan, benevens de waarde aanduiding in letters of cijfers, ook tekens waarvan het aantal overeenstemt met de waarde van de muntstukken. We vermoeden dat het groot aantal ongeletterden die het Tsarenrijk toen telde niet vreemd is aan dit gebruik, dat werd ingevoerd onder de regering van Peter I doch nooit algemeen in toepassing geweest is.

Thans volgt de lijst van de munten met deze eigenaardige waarde aanduiding.

#### Zilverstukken

##### PETER I 1689-1725

— altine of 3 kopek, drie bolletjes naast elkaar boven de waarde in letters.

— 5 kopek, vijf bolletjes of vijf maal het Romeinse cijfer I naast elkaar boven de waarde in letters.

— grivennik of 10 kopek, twee rijen van vijf bolletjes boven de waarde in letters.

##### ELISABETH 1741-1762

— 15 kopek, 1761, drie maal vijf bolletjes rond de adelaar met hartschild en cijfer 15.

##### CATHARINA II 1762-1796

— 15 kopek, drie maal vijf bolletjes rond de adelaar met hartschild en cijfer 15.

— 20 kopek, vier maal vijf bolletjes rond de adelaar met hartschild en cijfer 20.

— 2, 5, 10 en 20 kopek, Theodosia, 1787, respectievelijk met twee, vijf, twee maal vijf en vier maal vijf bolletjes rond het waarde cijfer.

#### Koperstukken

##### PETER I 1689-1725

— 5 kopek 1721-25, vijf bolletjes rond een cirkel waarin de Russische adelaar

CATHARINA I 1725-1727

— 5 kopek, vijf bolletjes rond een cirkel waarin de Russische adelaar.

PETER III 1762

— 2, 4, en 10 kopek, rond St-Joris te paard respectievelijk twee, vier en tien sterren.

CATHARINA II 1762-1796

— denga's of 1 para of 1 1/2 kopek, muntplaats Sadogura (Moldavië-Walachije) de waarde is aangegeven door drie punten geplaatst links en rechts van de letter E en in de onderste krul ervan.

ALEXANDER I 1801-1825

— 1/4 kopek 1802-10 op elke zijde één cirkel langs de boord.

— 1/2 kopek 1802-10 op elke zijde twee cirkels langs de boord.

— 1 kopek 1802-8 langs de boord vier cirkels waarover bovenaan één bolletje.

— 2 kopek 1802-8 langs de boord vijf cirkels waarover twee bolletjes (1 links en 1 rechts)

— 5 kopek 1802-10 langs de boord vijf cirkels waarover vijf bolletjes geplaatst.

Op de 1/4 en 1/2 kop. is de waarde aangeduid door het aantal cirkels en op de 1-2 en 5 kop. door het aantal bolletjes.

De munten welke niet normaal in omloop waren en waarvan slechts proefslagen of zeer kleine hoeveelheid geslagen werden zijn in bovenstaande lijst niet opgenomen. Toch willen we een proefslag vermelden; het 25 kopek stuk de poloupolitina van 1726 (Catharina I). Op dit stuk staan niet minder dan 25 bolletjes; deze zijn in rijen van respectievelijk 3, 4, 5, 6 en 7 onder elkaar geplaatst boven de waarde in letters.

M. HENDRICKX

\* \* \*

## UN LIARD INÉDIT DU RÈGNE DE LOUIS XIV

Il y a quelque temps nous avons acquis une pièce française d'un liard qui, à l'époque déjà, du fait de son buste assez curieux, nous paraissait intéressante.

Elle se présente comme suit :

D/. Buste très âgé et cuirassé du roi à droite

LVD.XIIII.D:G — FR.ET.NA.REX

R/. LIARD/DE/FRANCE (frappe tréflée). Du fait de ce défaut la marque d'atelier n'est malheureusement pas visible.

Outre le buste qui, comme nous l'avons écrit plus haut, est différent de ce que nous trouvons sur les autres liards de ce règne, nous



remarquons l'absence de date; celle-ci se trouve habituellement sur le droit; et enfin la légende est celle uniquement usitée pour l'argent (l'or porte une date au D/.). Cette constatation nous a incité à examiner les pièces d'argent et nous avons constaté que le droit du 1/10 d'écu « aux trois couronnes » était en tous points identique à celui de notre pièce.

Que faut-il penser de cette pièce, sachant que ce type a été frappé de 1709 à 1715 dans divers ateliers; et que, sauf à Lille où un type spécial a été frappé en 1714 et 1715, la frappe des liards n'avait plus lieu depuis 1598 en France? Plusieurs hypothèses se présentent à nous :

A) Il s'agit d'un essai de l'atelier de Lille avant l'adoption d'un nouveau type mais dans ce cas nous nous étonnons de l'aspect peu soigné de la pièce.

B) Il s'agit d'une pièce hybride due à un mélange fortuit de coins à la Monnaie de Lille.

C) Une autre Monnaie qui frappe, après 1709, quelques liards et se trouvant sans coins ad hoc pour le droit a employé celui d'une pièce d'argent du même diamètre.

Cette dernière hypothèse nous semble cependant peu plausible et il s'agit, à notre avis, d'un mélange accidentel de coins à Lille, soit en 1714, soit en 1715.

Watermael

Jean DE MEY

## LIVRES ET ARTICLES

*Nous prions MM. les éditeurs, qui désirent voir leur livre traité dans cette rubrique, de se mettre en rapport avec la rédaction.*

— **De Nederlandse Munten**, par le Dr. H. ENNO VAN GELDER. Utrecht-Anvers 1965.

Ce petit livre de 272 pages se présente extérieurement comme un « livre de poche ». Mais à peine ouvert il nous réserve d'agréables surprises; imprimé très proprement sur un bon papier il comporte de très nombreuses illustrations de bonne qualité. Le texte, en néerlandais, est de qualité mais seule la signature de son auteur en était déjà garante.

Il s'agit d'un historique complet du numéraire de nos voisins du Nord depuis environ l'an 500 à nos jours. Comme têtes de chapitre nous relevons entr'autres :

- I. Les plus anciennes monnaies néerlandaises.
- II. Les différenciations du Moyen-Âge.
- III. L'unification bourguignonne.
- IV. Le démembrement dû à la révolution.
- V. L'organisation et la circulation de la monnaie sous la République.
- VI. Vers l'unification du numéraire.
- VII. Les monnaies des Provinces-Unies.
- VIII. Les monnaies de l'État unitaire.
- IX. Le système monétaire de la République des Provinces-Unies.
- X. Les monnayeurs et les ateliers des Pays-Bas Septentrionaux.
- XI. La titulature des souverains (1364-1700).

Pour qui pratique le néerlandais, il s'agit là d'un ouvrage aussi intéressant que peu onéreux et qui ne peut manquer dans sa bibliothèque.

Éditeur : collection AULA-BOEKEN, Utrecht et Anvers.

Prix : 55 francs.

— **Prisoner-of-War and Medals**, par A. R. SLABANGH, Chicago 1965.

Ce livre de 71 pages est une heureuse combinaison de toutes les données connues en ce domaine particulier. Le principal matériel est bien entendu constitué par le numéraire des camps des deux dernières guerres mondiales. Le classement de ces monuments est fait par pays. L'ouvrage comporte des illustrations des monnaies, des billets et des médailles de ces séries.

Il s'agit là d'une bonne documentation à un prix très modique que ne peut négliger le numismate attaché à ce thème particulier.

Éditeur : Numismatic Information Série, Hewitt Bros-Chicago (Ill.) U.S.A.

Prix : 1 dollar U.S.

## LE FRANC ET SON HISTOIRE

Qui donc, en 1952, s'est soucié de célébrer le cent-cinquantième du franc Germinal ; et qui s'est occupé de commémorer en 1960 le six-centième anniversaire de la naissance du franc ?

Ces francs d'antan, que nous évoquons ici, sont bien morts ; car leur progéniture, tout en conservant leur nom, n'est plus que l'ombre du franc à cheval et même de celui de l'an XI. Sans doute n'ose-t-il pas évoquer ses aïeux de peur des sarcasmes.

Pour mémoire, évoquons ces francs de métal du temps monarchique, à commencer par le franc de Jean le Bon. Le traité de Brétigny vient mutiler la France mais aussi libérer le roi : la paix est

de mai 1360, Jean débarque à Calais en juillet, il arrive à Paris en décembre. Il est libre, franc !

L'ordonnance de Paris du 5 décembre 1360 date l'acte de naissance du Franc. La France, en retrouvant la paix et son roi, retrouve une monnaie d'or du meilleur aloi, comme la chose ne s'était plus produite depuis Louis IX. Mais malheureusement, il n'est pas de restauration monétaire qui ne se paie, et, puisque le souverain renonce à émettre des monnaies saucées à haut cours, il ne peut que recourir à l'impôt.

« Nous prendrons sur le peuple de langue d'oïl ce qui est nécessaire, savoir : douze deniers par livre sur les marchandises ce que payera le vendeur, une aide du cinquième sur le sel, du treizième sur le vin et les autres breuvages. De laquelle aide, pour la grande compassion que nous avons de notre peuple nous nous contenterons. »

Ainsi le franc naquit dans un grand cortège fiscal ; quels prémices !

La nouvelle pièce se présente en D/. comme suit.

Le roi, à cheval, heaumé et brandissant une épée, galopant vers la gauche. Autour :  IOHANNES : DEI - GRACIA - FRANCO-RVM : REX

Le roi caracole, et tout compte fait, c'est peut-être ce franc équestre qui, autant que le retour du roi captif à l'état « franc » (libre), sert de parrain à la jeune monnaie.

Son successeur, Charles V, fait fabriquer un nouveau franc (1365). Il est encore toujours d'or pur et à peine plus léger que son prédécesseur ; il est à l'empreinte d'un roi « franc » pédestre ; c'est le franc « à pied » qui succède au franc « à cheval ».

Et puis ... négligé pendant deux siècles, c'est le déclin. En 1575, sous Henri III, il est de nouveau frappé mais ce n'est plus qu'une pièce d'argent de 14,18 grammes. Il est nommé par dérision le franc blanc par opposition au vieux franc jaune des premiers Valois.

Henri IV l'allège encore et sous Louis XIV, il disparaît à nouveau ; il n'est plus qu'une monnaie de compte. Comme il a toujours cours pour vingt sols il se confond dans l'esprit du public avec la livre Tournois et l'on emploie indifféremment livre ou franc. Indifféremment ? Pas tout à fait. Le bon usage réserve les deux vocables à des expressions déterminées. Le Dictionnaire de l'Académie (jusqu'en 1822) professe que le mot franc « n'est d'usage ni au singulier, ni avec les nombres primitifs 1, 2, 3 et 5. On s'en sert fort bien dans presque tous les autres nombres. » Comprendons qu'il faut dire vingt sols, quarante sols, un écu, cent sols ; mais qu'on dit quatre francs, six francs, cinquante francs, mille francs, etc. ; si le nombre est rompu on dit de préférence quatre livres dix sols, et si l'on désigne un revenu annuel on parle de dix mille livres de rente... Subtilités passées de la langue française. Des auteurs comme Molière, Boileau écrivent cependant livre pour franc et vice versa ; la vieille livre tournois, se confond déjà avec le franc.

Par la livre tournois, et plus précisément par le sol (dont la livre et le franc sont les multiples) on pourrait aller très loin dans la généalogie de notre monnaie. Car le sol est une unité monétaire héritée de Rome. En effet l'Aureus d'or depuis le III<sup>e</sup> siècle avant notre ère jusqu'au II<sup>e</sup> après J.-C. est dénommé ensuite solidus aureus (c'est à dire la monnaie solide en or) ; elle engendre le sol d'or des Francs, le sol de compte des deux premières dynasties, le sol d'argent des premiers Capétiens. Au fil des siècles, on voit fondre son équivalence métallique, et il suffit de la multiplier par 20 pour reconstituer en rêve, la définition qu'aurait eue le franc. Cela lui donnerait 218 gr. d'or fin au temps des guerres puniques, 162 grammes sous César, 91 grammes sous Constantin, 75 grammes sous Clotaire II. Ensuite l'or disparaît en occident, jusqu'au jour où les Croisades en permettent de nouvelles frappes : comme le premier écu d'or, émis par Saint Louis, pèse 8,27 grammes, il en résulte que notre franc ne correspond plus qu'à 16,54 grammes d'or. Suivons cette courbe, toujours par l'intermédiaire du sol, on voit le franc glisser de 4 grammes au début du XV<sup>e</sup> siècle, à près de 1 gramme au début du XVII<sup>e</sup>, à 290 milligrammes au XVIII<sup>e</sup>. Quand les conventionnels dotent la France nouvelle du système décimal, ils n'oublient pas d'inclure la monnaie dans ce système. Selon la loi du 16 Vendémiaire an II, *l'unité principale des nouvelles monnaies, soit d'argent, soit d'or, sera la centième partie du Grave (Kilo) : la pièce d'argent, à 9 grammes s'appellera la républicaine : la pièce d'or elle aussi à 9 grammes, s'appellera le franc.* Mais la loi omet de dire le rapport entre ces deux pièces de poids égal. Celui-ci n'aurait pas été un nombre entier du système décimal, et les conventionnels ne se résignaient pas à voir les faits se rebeller contre les principes. La réforme monétaire est remise en chantier et *L'unité des monnaies prendra le nom de franc, pour remplacer celui de livre.* Reste à définir ce franc, et il faut s'y prendre à plusieurs reprises. Une loi du 28 thermidor an III réussit bien à lui assigner un poids d'argent (5 grammes à 900/1000) mais la définition en or échappe encore à la belle rigueur du système décimal et métrique. Du moins, en conférant au franc l'équivalence de 450 grammes de métal fin, ils en font le continuateur à peu près exact de la livre tournois. Celle-ci, depuis l'édit de janvier 1726 équivalait à 4,50516 grammes d'argent fin. Tout de même, le franc n'est encore défini qu'en argent alors que la France vit depuis saint Louis sous le régime du bimétallisme. Il faut attendre la loi du 7 germinal an XI, promulguée le 17 germinal an XI pour arrêter la Charte définitive du franc : elle confirme sa définition en argent, mais prescrit aussi la frappe de pièces d'or de 20 francs sur la base de 155 pièces au kilo, ce qui donne au franc une teneur de 290,3225 milligrammes d'or fin. Le rapport de valeur entre deux mêmes poids d'or et d'argent est fixé à 15,5 exactement comme en a décidé Calonne en 1785. Le franc a son statut, celui-là même qui

va prospérer, proliférer et subsister 111 ans et dont le cent-cinquanteenaire a été tenu il y a trois ans, par pudeur, dans l'ombre.

Au cours de ces 111 années de gloire, le franc germinal connaît, certes, quelques moments difficiles. Il y a l'alerte de 1805, celle de 1814, le cours forcé de 1848, celui de 1870, le crise du bimétallisme, l'abandon de la frappe libre de l'argent, le glissement vers le monométallisme-or ; mais au total rien de bien grave en regard des cataclysmes du XX<sup>e</sup> siècle. En revanche, le franc de germinal devient la monnaie reine sur laquelle un siècle durant s'alignent les monnaies de l'univers. Ne peut-on même rêver, un moment, d'une monnaie commune à tous les peuples, et qui serait le franc ? L'Union Latine associe Paris, Bruxelles, Berne, Rome et Athènes. Sous le second Empire on se berce de l'illusion de la monnaie planétaire ; mais Londres est là, dont le veto dissipe les chimères : la Livre Sterling ne se ralliera pas.

Après l'apogée le déclin...

5 août 1914 : rupture avec la définition de 1803. Le franc cesse d'être convertible en métal, et ne le sera plus pendant huit années, de 1928 à 1936 à un taux cinq fois inférieur. Défini seulement en or, le franc Poincaré représente 58,95 milligrammes en métal fin. Le 1 octobre 1936 ; le franc renonce une nouvelle fois à la convertibilité métallique avant de glisser par étapes vers des équivalences toujours amoindries ; tandis que l'inflation gonfle prodigieusement la masse monétaire, la Banque de France comptabilise ses réserves d'or, d'ailleurs amputées à raison de 38,7 milligrammes d'or fin par franc en juillet 1937 ; de 24,75 en novembre 1938, de 7,46 en décembre 1945 et de 2,52 en août 1950. Le franc devient infinitésimal ; encore les taux des devises sont-ils artificiellement contenus par les barrières du contrôle des changes ; la défense du franc est assurée par des fonds de stabilisation, et le sort final de la monnaie reste en suspens. *La nouvelle teneur en or du franc unité monétaire française sera fixée par un décret pris en Conseil des ministres. Les conditions de convertibilité en or des billets de la Banque de France seront également fixées par un décret pris en Conseil des ministres.*

Ainsi dispose le décret-loi du 30 juin 1937 qui, sauf vote contraire du Parlement, impose, tôt ou tard, le retour à l'étalon-or. Les français ont trouvé un substitut provisoire en allourdissant après amputation de deux zéros les prix, les salaires et les contracts afin de rendre quelque poids à l'unité monétaire. Il semble bien cependant que le franc germinal soit mort, non seulement en France mais dans toute sa progéniture internationale : francs belge, suisse, luxembourgeois, lire et peseta, drachme et peso, lev et leu, frères et cousins du franc ont tous, à tour de rôle, lâché la parité consulaire. Raison de plus pour en saluer son souvenir : elle appartient à l'histoire.

Paris

R. S.

## RENOUVELLEMENT DES COTISATIONS

Le conseil d'administration de l'Alliance, réuni le 3 octobre a décidé de maintenir la cotisation annuelle de l'Alliance au taux de 150 F. nonobstant les incessantes majorations des charges et notamment du coût de l'impression du bulletin. En fait, cette cotisation n'apparaît pas suffisante pour assurer l'équilibre financier complet. En conséquence, le conseil insiste très vivement auprès des membres pour qu'ils consentent à payer volontairement la cotisation de 200 F. Il espère qu'à l'instar des membres de la section de Gand, qui ont admirablement répondu à son appel antérieur, la plupart des membres de l'Alliance voudront bien consentir cette contribution volontaire.

Il est rappelé que la cotisation à l'Alliance est distincte de la cotisation que chaque section peut exiger des membres inscrits chez elle, chaque section ayant un budget distinct de celui de l'Alliance et devant par ailleurs faire face à ses propres dépenses.

Pour leur facilité, et pour celle du trésorier, les membres qui appartiennent à une section sont priés de payer leur cotisation par l'intermédiaire de leur section. Ceux qui appartiennent à plusieurs sections peuvent faire le règlement par une de ces sections.

Les membres qui n'appartiennent à aucune section locale sont invités à faire le règlement directement à l'Alliance Numismatique, de préférence par versement au C.C.P. de l'Alliance Numismatique Européenne, n° 8460.38, 53 avenue de Broqueville à Bruxelles 15. Ceux qui ne peuvent faire de versement par compte chèque, soit spécialement les membres étrangers, peuvent envoyer un mandat international à l'adresse de M. Pierre le Maire, trésorier de l'Alliance ; ceux qui enverraient un chèque sont instamment priés de ne pas perdre de vue qu'un chèque bancaire entraîne des frais d'encaissement relativement élevés et voudront donc bien, dès lors, majorer leur cotisation de la somme de 15 F.

Le conseil d'administration insiste vivement pour que les cotisations soient renouvelées avant le 1<sup>er</sup> janvier. La bonne marche de l'Alliance et notamment du service du bulletin, en dépend.

\* \* \*

## VERNIEUWING VAN DE BIJDAGEN

De beheerraad van het Genootschap, in vergadering van 3 Oktober 1965, heeft besloten de jaarlijkse bijdrage te behouden op 150 F, niettegenstaande de voortdurende verhogingen van de lasten en vooral de drukkosten van ons maandblad. Inderdaad, deze bij-

drage blijkt niet voldoende te zijn om een financieel evenwicht te verzekeren. Overeenkomstig hiermede dringt de beheerraad er op aan bij de leden opdat ze vrijwillig de bijdrage van 200 F zouden willen afdragen. Hij hoopt dat, in navolging van de leden van de afdeling Gent, dewelke voortreffelijk gevolg gaven aan een vroegere oproep, het merendeel van de leden zullen toestemmen in deze vrijwillige bijdrage.

Er dient aan herinnerd dat de bijdrage van het Genootschap afzonderlijk is van de bijdrage welke iedere afdeling mag eisen van zijn ingeschreven leden, elke afdeling heeft zijn eigen budget en dient in zijn eigen onkosten te voorzien.

Om het hun gemakkelijk te maken, en om het werk van de schatbewaarder te vereenvoudigen, verzoekt men de leden, aangesloten aan een afdeling, hun bijdrage langs dit kanaal om te betalen. Diegenen welke lid zijn van meerdere afdelingen kunnen vereffenen bij één van deze afdelingen.

De leden niet-aangesloten aan een afdeling zullen willen vereffenen rechtstreeks aan het Europees Genootschap voor Munten-Penningkunde, de Broquevillelaan, 53 te Brussel 5, liefst per storting op P.C.R. n° 8460.38.

Onze leden in het buitenland mogen een internationaal postmandaat zenden aan het adres van M. le Maire, schatbewaarder (zie adres hierboven). De leden welke een bankwissel zouden zenden worden er vriendelijk attent op gemaakt dat het innen hiervan grote onkosten oplevert en worden bijaldien verzocht hun bijdrage te vermeerderen met 15 F.

De beheerraad dringt er biezonder op aan opdat de bijdragen zouden vernieuwd worden vóór 1 Januari. De goede gang van zaken van het Genootschap en vooral de dienst van ons maandblad zijn hiervan afhankelijk.

\* \* \*

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 3 OCTOBRE 1965

Les membres participants à l'assemblée générale se sont réunis à la Bibliothèque Albertine, pour visiter l'exposition du millénaire du Monnayage bruxellois. Ils se sont ensuite transportés vers l'Hôtel Cosmopolite où la séance officielle s'ouvrit vers 11,30 h par une allocution de bienvenue prononcée par M. M. Colaert, président de la section de Bruxelles, organisatrice de la journée. Avaient pris place, au bureau : M.M. l'Abbé De Potter, président d'honneur, Herssens, président, Ausselet, vice-président et président de la section de Charleroi, De Baeck, trésorier et président de la section d'Anvers, Taelman, président de la section de Bruges, Colaert, pré-

sident de la section de Bruxelles, Nuijttens, président de la section de Courtrai, Martiny, président de la section de Gand, Frère remplaçant M. Michaux, président de la section de Liège, Alaerts, président de la section de Louvain, Dewit, secrétaire général, Magain, bibliothécaire, De Mey, rédacteur du bulletin.

Excusés : M.M. Michaux et De Deurwaerdere.

On dénombre dans la salle 104 présences.

Monsieur Herssens, président de l'Alliance, prononce ensuite son allocution.

Il exprime sa satisfaction de présider l'assemblée générale pour la 15<sup>e</sup> fois et se réjouit de la progression continue de notre société. La superbe exposition, présentée par la section de Bruxelles, commémore deux faits importants, le millénaire de l'atelier de Bruxelles et le quinzième anniversaire de la fondation de l'Alliance. Cette exposition n'aurait été possible sans la collaboration de collections privées, sans l'apport de pièces provenant de nos membres, sans la coopération technique du personnel dirigeant du Cabinet des Médailles et l'Hôtel des Monnaies. A tous, il adresse ses plus vifs remerciements.

Pour commémorer son troisième lustre, l'Alliance a fait frapper une médaille en reconnaissance des mérites de son Président d'Honneur, M. l'Abbé De Potter. Un exemplaire unique, en vermeil, lui est remis par M. Herssens, aux applaudissements de l'assemblée.

M. Herssens fait part de sa décision de céder sa place de président à un collaborateur plus jeune et plus dynamique.

M. de Martelaere, Vice-Président et co-fondateur de l'Alliance nous a adressé sa démission comme membre du bureau. Tous nos hommages à M. de Martelaere pour les services rendus à la cause de l'Alliance, aux premières années de son existence.

Vu que deux fonctions importantes dans le conseil d'administration sont vacantes le conseil se réunira avec pour objet : renouvellement du Bureau, élection du président, des vice-présidents, secrétaire général, du trésorier, bibliothécaire et des rédacteurs du bulletin. L'assemblée respecte une minute de silence pour évoquer le souvenir de ses membres défunts : M.M. Kauch de Bruxelles, Van Heesvelde d'Anvers, Loez de Dunkerque et Berckmans de Louvain.

Pour terminer le président remercie tous ses collaborateurs qui l'ont aidé de leurs services et de leurs conseils pour mener à bien la grande entreprise qu'est devenue l'Alliance Numismatique Européenne.

M. Herssens est vivement applaudi. M. Ausselet, vice-président prend ensuite la parole. Il remercie chaleureusement M. Herssens pour les services éminents qu'il a rendus à l'Alliance et pour le dévouement incessant dont il a fait preuve. Il propose à l'assemblée de le nommer Président d'Honneur aux acclamations. L'assemblée marque aussitôt sa vive approbation.

Monsieur De Baeck, en sa qualité de trésorier, présente son rapport. Puis le secrétaire général présente son rapport. De celui-ci on retient particulièrement que le nombre actuel de nos effectifs s'élève à 560 membres.

Le succès des journées numismatiques avec échanges organisés va grandissant. Depuis avril 1964 nous avons connu des organisations de ce genre à Liège en mai 1964, à Charleroi en octobre, à Bruges en février 1965, à Bruxelles en juin, à Gand en septembre et à Charleroi le 17 octobre dernier.

Une nouvelle section s'est créée à Louvain au début janvier de cette année. Sous l'impulsion d'éléments jeunes, cette section n'a pas hésité à organiser, en septembre dernier, une exposition des monnaies de l'atelier de Louvain, ceci avec le précieux concours des édiles communaux et du conservateur du Musée Vanderkelen.

Le secrétaire lance un pressant appel à la bonne compréhension de tous concernant les proportions équitables des textes français et néerlandais dans notre périodique.

M. Magain, bibliothécaire présente son rapport en quelques mots. Il insiste vivement pour que le conseil lui attribue un budget pour l'acquisition d'ouvrages de base indispensables.

Ensuite il est procédé à la réélection des membres du conseil d'administration. Sont nommés à l'unanimité des membres présents: M.M. Alaerts, Ausselet, Colaert, De Baeck, De Mey, Dewit, Herssens, le Maire, Magain, Martiny, Michaux, Nuijttens, Pittoors et Taelman.

Le point suivant de l'ordre du jour était la modification des statuts. Les textes nouveaux proposés ont été communiqués à tous les membres, par la voie du bulletin. Il est précisé, sur question posée par M. Martiny, que le vote auquel l'assemblée est conviée a un caractère provisoire. La prochaine assemblée générale aura à se prononcer de manière définitive, après que le conseil d'administration aura eu l'occasion de discuter des textes proposés et de mettre au point ceux qui seront soumis au vote définitif. Plusieurs membres prennent acte de cette précision et, les articles dont lecture est redonnée, sont ainsi admis à l'unanimité. L'assemblée sera réappelée à se prononcer, cette fois définitivement, lors de sa prochaine réunion.

Il est décidé que l'assemblée générale annuelle de 1966 se tiendra à Charleroi. M. Ausselet donne des précisions intéressantes sur les projets de sa section à l'occasion du tricentenaire de sa ville.

La séance officielle est levée à 12,45 h.

Un déjeuner a ensuite réuni la plupart des participants.

L'après-midi, les membres du conseil d'administration se sont réunis. Suite à la démission de M. Herssens de ses fonctions de président de l'Alliance et de celle de M. de Martelaere de sa charge de vice-président, le conseil a procédé à l'élection de leurs successeurs.

A l'unanimité, M. Paul De Baeck a été élu en qualité de président et M. Maurice Colaert en qualité de vice-président.

Monsieur le Maire a accepté de succéder à M. De Baeck en qualité de trésorier.

Pendant la séance du conseil, les membres ont pu se consacrer à d'intéressants échanges. Ceux-ci ont été suivis, vers 16,30 h d'une séance d'échanges organisés, qui a connu un grand succès, dû tout spécialement à l'exceptionnel talent d'animateur de M. Ausselet, qui a voulu bien accepter le rôle de commissaire-priseur.

\* \* \*

## ALGEMENE VERGADERING VAN 3 OCTOBER 1965

De deelnemers aan de algemene vergadering hadden zich verenigd in de Albertinabibliotheek om een bezoek te brengen aan de tentoonstelling « Duizend jaar Muntslag te Brussel ». Daarna hebben ze zich naar het hotel « Cosmopolite » begeven waar de officiële vergadering een aanvang nam rond 11,30 h met de welkomstrede uitgesproken door M. Colaert, voorzitter van de inrichtende afdeling.

Hadden plaats genomen aan het bureau: H.H. Eerwaarde Heer De Potter, ere-voorzitter, Herssens, voorzitter, Ausselet, ondervoorzitter en voorzitter van de afdeling Charleroi, De Baeck, schatbewaarder en voorzitter van de afdeling Antwerpen, Taelman, voorzitter van de afdeling Brugge, Colaert, voorzitter van de afdeling Brussel, Nuijttens, voorzitter van de afdeling Kortrijk, Martiny, voorzitter van de afdeling Gent, Frère, plaatsvervangend voorzitter afdeling Luik, Alaerts, voorzitter van de afdeling Leuven, Dewit, algemeen secretaris, Magain, bibliothecaris, De Mey, opsteller van het maandblad.

Verontschuldigd: H.H. Michaux en De Deurwaerdere.

Men telt 104 aanwezigen.

M. Herssens, voorzitter van het Genootschap, in zijn toespraak, drukt zijn voldoening uit de algemene vergadering voor de 15<sup>e</sup> maal te leiden en verheugt zich over de konstante vooruitgang van onze vereniging. De uitzonderlijke tentoonstelling, voorgesteld door de afdeling Brussel, herdenkt twee belangrijke feiten; duizend jaar muntslag te Brussel en de 15<sup>e</sup> vergadering van de stichting van het Genootschap. Deze tentoonstelling zou niet mogelijk geweest zijn zonder de medewerking van private verzamelingen, zonder de munten uit de verzamelingen van onze leden, vooral niet zonder de technische medewerking van het leidend personeel van de Munt en van het Muntenkabinet. Aan allen drukt hij zijn grootste dank uit.

Om het 3<sup>de</sup> lustrum te vieren liet het Genootschap een medaille slaan met een huldeblijk aan de verdiensten van zijn Erevoorzitter,

Eerwaarde H. De Potter. Een enig exemplaar, in verguld zilver, wordt hem door de H. Herssens overhandigd, bij toejuichingen van alle aanwezigen.

M. Herssens geeft kennis van zijn beslissing zijn mandaat niet te hernieuwen en zijn functie over te dragen aan een jongere medewerker. M. de Martelaere, ondervoorzitter en medestichter, liet ons zijn ontslag als beheerder geworden. Voor de bewezen diensten aan het Genootschap, in de beginstadiën van zijn loopbaan, verzoeken wij de H. de Martelaere de huldeblijken van de algemene vergadering in ontvangst te willen nemen.

Gezien twee belangrijke functies in de schoot van de beheerraad vakant zijn zal de raad zich verenigen met voor doel: hernieuwing beheerraad, verkiezing van de voorzitter, de ondervoorzitters, algemeen secretaris, schatbewaarder, bibliothecaris en opstellers van het maandblad.

De vergadering herdenkt een minuut ingetogen de nagedachtenis van onze afgestorven leden: H.H. Kauch, Brussel; Van Heesvelde, Antwerpen; Loez, Duinkerken; Berckmans, Leuven.

Om te besluiten houdt de voorzitter eraan al zijn medewerkers te danken voor de daadwerkelijke steun in het beleid van de grote zaak welke het Europees Genootschap geworden is.

Een spontaan applaus valt de H. Herssens te beurt.

Ondervoorzitter Ausselet neemt het woord om de H. Herssens hartelijk te danken voor zijn jarenlange toewijding en vraagt de vergadering hem bij handgeklap aan te duiden als Ere-Voorzitter. De vergadering betuigt onmiddellijk zijn volledige instemming.

M. De Baeck, in zijn functie van schatbewaarder, geeft lezing van zijn verslag.

Vervolgens komt het verslag van de secretaris. Hieruit onthouden we een paar bijzonderheden. Ons huidig ledenaantal bedraagt 560. Het groeiend succes van de numismatische dagen met georganiseerde ruil. Sinds April 1964 kenden we volgende inrichtingen van die aard: Luik - Mei '64, Charleroi - Oktober '64, Brugge - Februari '65, Brussel - Juni, Gent - September en Charleroi op 17 Oktober i.l.

Begin Januari werd een nieuwe afdeling opgericht te Leuven. Onder leiding van jonge elementen heeft deze afdeling niet gearzeld, in September, een tentoonstelling in te richten met als thema « Munten van Leuven »; dit met volledige steun van het stadsbestuur en medewerking van de conservator van het museum Vanderkelen.

De secretaris doet beroep op het gezond verstand van elkeen betreffende gepaste verhoudingen van nederlandsstalige en franstalige teksten in ons maandblad.

M. Magain, bibliothecaris heeft maar een paar woorden te zeggen. Hij legt vooral de nadruk op de noodzaak van een bijzonder budget om de onmisbare basis werken aan te schaffen voor de bibliotheek.

Vervolgens wordt overgegaan tot de herkiezing van de leden van de beheerraad. Worden genoemd bij éénparigheid der stemmen: H.H. Alaerts, Ausselet, Colaert, De Baeck, De Mey, Dewit, Herssens, le Maire, Magain, Martiny, Michaux, Nuijttens, Pittoors en Taelman.

Het volgende punt aan de dagorde was de wijziging der statuten. De nieuwe teksten werden aan de leden, langs het maandblad om, bekendgemaakt. Op een vraag van de H. Martiny, wordt nauwkeurig bepaald dat de stemming, waarvoor de vergadering uitgenodigd werd, een voorlopig karakter heeft. De eerstkomende alg. verg. zal zich definitief dienen uit te spreken, nadat de beheerraad gelegenheid kreeg de voorgestelde teksten te bepleiten en degene op te stellen welke aan de definitieve stemming zullen onderlegd worden. Verschillende leden nemen akte van deze juiste bepaling en na herlezing van al de artikels worden deze bij éénparigheid goedgekeurd.

Er wordt besloten de volgende alg. verg. te houden te Charleroi. M. Ausselet geeft enkele interessante bijzonderheden over de voornemens van zijn afdeling, bij gelegenheid van de 300ste verjaaring van zijn stad.

De vergadering wordt besloten om 12,45 h.

Het middagmaal verenigt vervolgens een groot aantal deelnemers. In de namiddag verenigen zich de leden van de beheerraad. Gevolg op het ontslag van de H. Herssens, als voorzitter, en deze van de H. de Martelaere, als ondervoorzitter van het Genootschap, is de raad overgegaan tot de verkiezing van hunne opvolgers.

Bij eensgezindheid werd de H. DeBaeck, P. verkozen tot voorzitter en de H. Colaert, M. als ondervoorzitter.

M. le Maire heeft zijn instemming gegeven de H. De Baeck op te volgen als schatbewaarder.

Gedurende de vergadering van de raad hebben de leden zich kunnen overleveren aan interessante ruil. Hierop volgde, rond 16,30 u een georganiseerde ruil, dewelke een ruim succes kende, dank zij het uitzonderlijk talent van M Ausselet, bij gelegenheid beëdigd schatter.

\* \* \*

## AU VIET-NAM, LES AMÉRICAINS CRÉENT UNE MONNAIE SPECIALE

Comme les G.I.'s sont autorisés à percevoir au Vietnam 200 dollars de leur solde mensuelle et qu'ils dépensent cet argent essentiellement en souvenirs, dans les bars et pour les filles, cela fait, avec les achats de l'intendance, des millions de dollars qui inondent mensuellement le marché sudvietnamien. D'où une inflation galopante.



réception de la bulle de confirmation qui lui parvint le 20 octobre 1688.

Jean Louis d'Elderen jura sa capitulation le 30 décembre 1688 ; son bref règne fut marqué par les guerres de Louis XIV et le bombardement de la ville de Liège par le marquis de Boufflers du 4 au 7 juin 1691, il meurt le 1 février 1694.

Le 28 octobre 1688, Paul Jeun Schelberg, maître de l'atelier de Liège depuis 1678, et Jean Knaps ou Kinable, garde et essayeur depuis le 7 juin 1688, sont confirmés dans leurs fonctions ; le graveur est Nicolas François Mivion, orfèvre du chapitre depuis le 13 septembre 1688 (Chestret, p. 383).

Le procès-verbal de l'ouverture de la boîte en date du 16 juillet 1689 (Chestret, p. 447, pièce LII) révèle notamment la frappe de doubles ducats, de patacons et de liards de la vacance de 1688 (Chestret, n° 647 à 650) ; la livraison essayée a été celle du 20 octobre 1688.

Le nouveau prince-évêque fit également frapper des doubles ducats (Ch. 651) en 1690, et d'après l'essai du 13 février 1694, en 1693.

L'émission des ducats et patacons, si abondante sous son prédécesseur, fut reprise avec plus de modération.

Deux ducats sont à distinguer ; l'un (Ch. 653) porte une inscription en relief sur la tranche et la date de 1689 ; c'est le premier emploi à Liège de la virole déjà utilisée à Bruxelles depuis 1686 ; l'autre (Ch. 652) est frappé en 1689 et 1690. Ils valent 5 florins Brabant-Liège.

Les patacons, plus nombreux, valent 4 florins ; ils sont frappés de 1689 à 1693, et présentent quelques variétés ; certains montrent une tranche cordée. Nous en avons vu de 1690 et 1691 ; Renesse (p. 157, n° IX) en cite un de 1690 et Perreau (R.B.N. 19. 1863, p. 289, nos 6 et 11) deux autres de 1691 et 1692. Cette particularité avait échappé au baron de Chestret qui note pour la patacon de la vacance de 1694 (Ch. n° 658, p. 353) qu'il est le premier à avoir une tranche cordée. D'ailleurs, une partie de patacons de l'évêque et de la vacance ne paraissent pas avoir reçu cette empreinte.

Le cuivre ne fut pas oublié. Schelberg reçoit le 12 février 1691, octroi de frapper 15.000 livres de liards. L'émission fut donc abondante (Ch. 655 et 656). Les premiers, émis avec la date de 1691 et 1692, montrent au revers 4 écus dont la pointe est tournée vers le centre du champ occupé par un cinquième écu posé verticalement. Les suivants, dont le type sera repris par la suite, ont les 5 écus posés verticalement ; aux dates de 1691 et 1692, déjà signalées, il faut ajouter celle de 1693, que nous avons rencontrée.

Comme les ducats et les patacons, les liards montrent des variétés sans importance particulière mais qui pignent l'intérêt du collectionneur.

Nous avons rappelé l'empreinte de la tranche des ducats et patacons ; depuis 1689. Faite au moyen d'une virole, cette empreinte suppose également l'emploi de la presse à balancier.

En fait, cet instrument était employé à Liège depuis 1662.

Il suffit de considérer les innombrables patacons frappés en exécution d'une ordonnance du prince-évêque Maximilien Henri de Bavière, en date du 2 décembre 1661 (Chestret, p. 445, pièce LI) par le maître François Schelberg, le garde François Kinable (ou Knaps) et un graveur qui doit être Henri Flémalle. Nombreux et variés, ces patacons montrent presque tous les millésimes de 1662 à 1688 ; le premier essai où ils apparaissent est celui du 25 février 1662 (Chestret, p. 341).

De la même manière ont été frappés des ducats de 1666 à 1688.

L'observation est corroborée par certaines mentions citées par le baron de Chestret (p. 43, note 2, et p. 383, note 3), desquelles résulte que la presse à balancier était employée à Liège en 1662 et 1681. L'un des ouvriers occupés à la presse en 1662 s'appelait François Stévert. C'est en 1681, que les Brabantoins vinrent à Liège se documenter sur la presse avant d'en installer une à Bruxelles en 1686 et de l'utiliser dorénavant pour les frappes monétaires depuis 1691 ou 1692. (Chestret, supplément, p. 26).

Est donc exacte à la lettre l'assertion de l'auteur du catalogue de l'exposition « Mille ans de monnayage bruxellois 965-1965 » (pp. 6 et 35) lorsqu'il écrit que l'atelier de Bruxelles fut le premier des Pays-Bas à être équipé de presse à balancier. En effet, la principauté de Liège ne faisait pas partie des Pays-Bas.

Aux monnaies de Jean Louis d'Elderen, il convient de joindre un jeton d'armement, reproduit par Renesse (P1, 51, n° 4) et portant la date de 1689.

H. FRÈRE

SAMENVATTING. — Jean Louis d'Elderen, prins-bisschop van Luik van 1688 tot 1694, sloeg dubbele dukaten (1690 en 1693), dukatons (1689-1690), patakons (1690-1693) en liards (1691-1693). Sommige dukatons van 1689 hebben een opschrift op de rand. Sommige patakons hebben een gesnoerde rand, in tegenstelling met hetgeen baron de Chestret schrijft. De muntpers met tegengewicht werd gebruikt te Luik ten minste sedert 1662, en de stalen muntvorm sedert 1689. Het is te Luik dat de beheerders van de werkplaats van Brussel inlichtingen kwamen winnen, vooraleer de pers te gebruiken.

\* \* \*

## L'ASSIGNAT DE 5 LIVRES DU 10 BRUMAIRE AN II

Une branche importante de la numismatique concerne le Papier-Monnaie. Si les premières pièces de monnaie remontent au 7<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, l'origine du papier-monnaie se situe, selon certains auteurs, à une centaine d'années avant J.-C. Diverses thèses existent et les dates sont différentes; elles s'accordent cependant pour attribuer aux Chinois l'invention des Billets de Banque. De toute façon, les plus anciens billets retrouvés sont bien chinois et datent du 14<sup>e</sup> siècle: ils sont rarissimes.

Il faut pourtant attendre environ 1800 pour trouver des collections de billets. La raison en est l'apparition des Assignats et des Billets « de Confiance » de la Révolution Française de 1789.

Dans cette rubrique où nous décrirons et analyserons les diverses collections de papier-monnaie qui intéressent de plus en plus d'amateurs en France et surtout à l'étranger (principalement U.S.A., U.R.S.S. et Italie), nous commencerons par les Assignats français.

Avant de décrire tous les Assignats dans de prochains articles, nous allons nous intéresser à un des plus humbles et des plus communs :

### L'Assignat de 5 Livres du 10 Brumaire An II (31 octobre 1793).

De format 59 par 94 millimètres, il comporte : quatre inscriptions dans les angles — « Unité et Indivisibilité de la République » — « La loi punit de mort le contrefacteur ». — « La Nation récompense le dénonciateur » — et la fière devise : « Liberté, Égalité, Fraternité ... ou la Mort ».

A gauche, un timbre sec, rond (figure allégorique) et à droite, en filigrane, le chiffre 5 et les initiales ornées et entrelacées R et I.

Le tirage en fut de 143.718.000 exemplaires. Imprimé en feuilles de dix exemplaires (en deux rangées verticales de cinq), il présente la particularité de comporter 100 signatures différentes, imprimées. Ces signatures sont :

Arriquez, Arnoux, Audin, Augée, Auguste, Aze, Baillet, Bancey, Barba, Baron, Bazière, Berlioz, Bertaut, Bertier, Bertin, Beurlier, Blanche, Bot, Brout, Brouz, Brunon, Busier, Chaignet, Coipel, Convième, David, Davion, Denis, Deperthe, Didier, D'Osseville, Drouet, Duboc, Dubois, Duclos, Du Flog, Dumez, Dutour, Duval, Duval (2<sup>e</sup>), Duverger, Emon, Faure, Fenix, Feuillade, Fontaine, Fouquet, Galland, Gaudet, Gerard, Gillet, Gilliero, Gomez, Gourgaud, Goust, Guinand, Henriot, Jeanneau, Labrosse, La Chapelle, Lacroix, Lambert, Lambert (2<sup>e</sup>), Laporte, Lasceux, Le Court, Lenoir, Loegel, Loiseau, Loiseleau, Loquet, Lullier, Martin, Mauge, Mauroy, Megnie, Mercier, Michau, Mixelle, Momoro, Mortier, Palale, Petitain, Picot, Poidevin, Police, Poullain, Preux, Regnier, Riotta, Rolin, Roussel,

Sal, Sanche, Schrantz, Semen, Symon, Thirouin, Troupe, Vauchy.

A noter : deux signatures différentes pour DUVAL et LAMBERT.

Les signataires sont de modestes employés de l'administration, choisis en raison de leur nom court et de leur belle signature.

Si cet assignat est commun, les feuilles complètes de dix (aux signatures toutes différentes) le sont beaucoup moins, et les assignats vérificateurs (570 exemplaires) sont d'une très grande rareté. Ils étaient remis aux responsables de la monnaie, dans toute la France, pour servir de spécimen de référence, afin de pouvoir dépister les faux. Ils sont tous des séries 952 et 4.947, et portent au dos la mention manuscrite « Assignat vérificateur » ainsi que trois signatures. L'une d'elles est celle de Grouvelle, directeur de la fabrication.

Il est assez difficile de trouver actuellement des exemplaires munis de toutes leurs grandes marges d'origine.

Les 100 signatures sont sensiblement de la même rareté, mais leur réunion dans une collection, si elle ne représente pas une grande dépense, demandera au collectionneur beaucoup de patience et de recherches.

Maurice MUSZYNSKI.

Extrait de *L'Echangiste Universel* de mai 1965.

## WIST U DAT?

**GRIEKENLAND** : op de moderne munten van 50 Lepta, 1, 2 en 5 Drachmen vindt men de naam van de graveerder langs de hals maar ook op dezelfde munten van andere jaartallen de eerste letter van de voornaam en naam van de graveerder. Dit eerste letter is een B.

**RUSLAND** : 1/2 Roebel 1924 en 1925 (zilver).

Tussen deze twee munten is er een verschil van gestalte van de smid en randschrift.

randschrift 1924 : .... 9 GRAMM (23.10,5 A.) T.P ....

randschrift 1925 : .... 9 GRAMM (II.I) ....

**INDIË** : Alle laatste moderne munten vindt men met een punt en zonder punt onder de jaartallen, is dit een verandering van metaallegering?

Wie is zo vriendelijk mij daar een uitleg over te geven?

**ISRAËL** : 10 Agorot Jaartal 5722 (1962).

Twee verschillende van hetzelfde jaartal.

Dikkere letters en cijfer, ook opvallend zijn de vruchten van de palmboom.

**DEUTSCHLAND** : 5 Mark zilver 1957 muntplaats J (Hamburg).  
randschrift : GRÜSS.DICH.DEUTSCHLAND.AUS.HERZENS-

GRUND. Op alle andere 5 Markstukken (1951 tot heden)  
leest men: EINIGKEIT.UND.RECHT.UND.FREIHEIT

**LUXEMBURG** : 1965 : naslag van de 100, 50 en 20 F 1946 (Jan de  
blinde). Op de 100 F is de naam van de graveerder (Bonnetain)  
verdwenen tegenover deze van 1946. Op de 50 en 20 F is  
niets te bemerken.

Mechelen

WYCKAERT V.

\* \* \*

## POUR LES SPÉCIALISTES DE MONNAIS BELGES

Léopold 1<sup>er</sup>

1 Franc 1833 Différents 3 dans les millésimes (3 et 3).  
1838 avec grande et petite étoile sous le millésime,  
1843 n'est pas renseigné; cette pièce existe dans au  
moins trois collections et toutes sont plus ou moins  
usées.  
1844 cannelures de la tranche larges et étroites.

1/2 Franc 1833 Différents 3 dans les millésimes,  
1834 barre horizontale du 4.  
courte  
allongée,  
prolongée par une barre horizontale.  
1843 Différents 3 dans les millésimes.  
1844 les chiffres 1 et 4 légèrement différents.

1/4 Franc 1835 le A de franc traversé d'une barre; variété présen-  
tée sur 2 pièces différentes.

L. BOGAERTS

## FRAPPE DES PIÈCES BELGES A LA MONNAIE DE BRUXELLES EN 1964

5 Francs cupro-nickel « Ceres ».

*Légende française* : 3.520.000. — *Légende flamande* : 8.128.000.

1 Franc cupro-nickel « Ceres ».

*Légende française* : 10.110.000. — *Légende flamande* : 7.430.000.

50 Centimes bronze « Mineur ».

*Légende française* : 5.860.000. — *Légende flamande* : 10.340.000.

25 Centimes cupro-nickel « monogramme ».

*Légende française* : 21.770.000. — *Légende flamande* : 21.300.000.

Bruxelles

R. VOGELEER

## ÉCHOS DU MONDE NUMISMATIQUE

### COMORES (Archipel des)

Cette contrée vient de faire fabriquer à Paris une série de mon-  
naies pour la première fois depuis 1901. Ces pièces se présentent  
comme suit :

1 Franc 1964 — *Aluminium* :

D/ Liberté à g. navires dans le fond en exergue 1964.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

R/ Valeur dans le champ, au fond palmiers et noix.

### ARCHIPEL DES COMORES

Tranche lisse.

2 et 5 francs 1964 : description identique.

10 et 20 francs 1964 — *nickel-bronze* ;

D/ Comme celui des pièces précédentes ;

R/ Valeur au centre entourée de poissons, fruits, coquillages et voi-  
liers.

### ARCHIPEL DES COMORES

### ITALIE

Cet État vient d'émettre à l'occasion du 700<sup>e</sup> anniversaire de la  
naissance de Dante une nouvelle pièce de 500 lires en argent qui se  
présente comme suit :

D/ Tête de Dante à g. REPUBBLICA — ITALIANA

R/ Allégorie représentant les trois chants de la Divine Comédie,  
en dessous la valeur et le millésime 1965.

Cette pièce a été frappée en 5.000.000 exemplaires.

### SOMALIE FRANÇAISE

10 Francs — *nickel-bronze*.

D/ Identique à celui des pièces des Comores.

R/ Valeur en haut au centre, en dessous scène portuaire.

### CÔTE FRANÇAISE DES SOMALIS

### LIBYE

Ce pays annonce pour le 1<sup>er</sup> octobre une nouvelle série de 6 pièces.  
Il s'agit de 5, 10, 20, 50, et 100 millièmes. Ces deux dernières valeurs  
sont appelées à remplacer les monnaies de 5 et de 10 Piastres actuel-  
lement en cours. La description de ces pièces ne nous est pas encore  
parvenue.

### IRLANDE

Une monnaie commémorative de 10 shilling est projetée pour  
l'année 1966. Elle honorera le cinquantième anniversaire de la ré-  
bellion irlandaise de l'Easter en 1916.

Nous ne possédons pour l'instant aucun autre détail concernant cette pièce.

#### TCHÉCOSLOVAQUIE

Ce pays qui pour l'instant émet une grande quantité de monnaies commémoratives va frapper une nouvelle pièce de 10 Korun commémorant Jean Huss, un religieux missionnaire et martyr. Nous n'avons pas encore la description de cette pièce.

#### ZAMBIE

A la fin du mois d'octobre 1965 la Zambie a émis des pièces de 5 shillings (Crown) dont nous ignorons la description. Ces pièces commémorent le premier anniversaire de l'indépendance. Les *proofs* sont vendus par l'intermédiaires de professionnels quant aux monnaies en circulation elle ne sont pas vendues aux collectionneurs par la Bank of Zambia.

### TABLE DES MATIÈRES 1965

#### INHOUDSTAFEL 1965

##### I. DIVERS — ALLERLEI

J. De Mey, Arrêtés concernant le numéraire de la Belgique durant la grande guerre, p. 60-63.

— Les monnaies sur les timbres-poste, p. 57-64.

J. Pittoors, Enkele bizonderheden over oude chinese sapek, p. 135-136.

R. Sedillot, Le franc à son histoire, p. 170-173.

X. X. X., L'exposition du millénaire du monnayage bruxellois, p. 156-167.

##### II. ANTIQUITÉ — OUDHEID

J. Fleron, Un Shekel de faible poids, p. 157-158.

E. Milliau, Trésors de monnaies Romaines découverts en Bretagne, p. 64-65.

R. Probst, Un grand site archéologique au Luxembourg. Le Tittelberg, p. 2-4.

S. R., 'T is maar een frank (I), 145-157.

M. Thirion, Le trésor d'aurei découvert à Mespelaere en 1607, p. 31-35.

— Le trésor de Denderleeuw : Postume, p. 110-114.

##### III. MOYEN-ÂGE — MIDDELEEUWEN

J. De Mey, L'atelier de Bruxelles est millénaire, p. 57-59.

R. Probst, Les monnaies luxembourgeoises de la trouvaille de Molling, p. 148-149.

V. Wyckaert, Munten en loodjes geslagen te Mechelen, p. 4-13.

R. S. Yeoman, Les monnaies du début de l'Islam, p. 156-157.

##### IV. PÉRIODE MODERNE — MODERN TIJDVAK

J. De Mey, Catalogue des monnaies émises par les provinces du sud en révolte contre leurs souverains légitimes :

XXII<sup>e</sup> Siège d'Anvers 1585 ?, p. 38-39.

XXIII<sup>e</sup> Siège de Cambrai 1595, p. 54-56.

XXIV<sup>e</sup> Siège de Bréda, 1624-25, p. 122-124.

XXV<sup>e</sup> Siège de Saint Omer, 1638, p. 138-139.

XXVI<sup>e</sup> Sièges d'Aire 1641, p. 163-164.

XXVII<sup>e</sup> Siège de Saint Venant 1667, p. 191.

— La contremarque à la Toison d'Or, p. 125-127.

— Quelques monnaies des Pays-Bas qui manquent au catalogue de MM. Enno Van Gelder et Hoc, p. 77-82.

— Une série monétaire méconnue, p. 153-154.

— Un liard inédit du règne de Louis XIV, p. 168-169.

H. Frère, Le monnayage de Jean-Louis d'Elderen, prince évêque de Liège (1688-1694), p. 185-187.

M. Hendrickx, Wisselkoersen te Herk-de-Stad in 1585 en 1587, p. 57-58.

K. Pizinger, Fouilles à Château-Thierry, p. 130-131.

E. Van der Cammen, Een schelling van Doornik met onuitgegeven jaartal, p. 160.

— Een onbeschreven dubbele Tournooi van Hendrick III, p. 148.

A. Van Keymeulen, De brusselse gouden souverain van Albrecht en Isabella, p. 13-16.

X. X. X. Fabelachtige schat van gouden munten ontdekt nabij de Bahama's, p.

##### V. PÉRIODE CONTEMPORAINE — HEDENDAAGS TIJDVAK

F. J. Bingen, Muntslag van 's Rijksmunt te Utrecht in 1964, p. 74-7.

L. Bogaerts, Pour les spécialistes des monnaies belges, p. 188-189.

T. Brouder, Les contremarques du sultanat de Qu'Aïti, p. 154-155.

J. De Mey, Au Viet-Nam les américains créent une monnaie spéciale. p. 183-184.

Échos du monde numismatique, Arabie du Sud, p. 120 ;

Argentine, p. 17 ; Autriche, p. 119-120 ; Brésil, p. 120 ; Ca-

nada, p. 76 ; Chili, p. 18 ; Comores, p. 189 ; Congo, p. 76 ;

Équateur, p. 120 ; Europe, p. 162 ; Gambie, p. 18 ; Grèce,

p. 19 ; Indes, p. 19 et 56 ; Indes Occidentales, p. 18 ; Indo-

nésie, p. 20 ; Irlande, p. 190 ; Israël, p. 20 et 76 ; Italie, p.

190 Jamaïque, p. 20 ; Jersey, p. 56 ; Libye, p. 190 ; Lundy,

p. 162 ; Luxembourg, p. 160-161 ; Malawi, p. 20 et 137 ;

Maroc, p. 136 ; Népal, p. 137 ; Panama, p. 137-138 ; Phi-

Ippinnes, p. 120 ; Rep. dem. allemande, p. 56 ; Rhodésie, p. 121 ; Royaume-Uni, p. 161 ; Russie, p. 121 ; Seychelles, p. 76 ; Sharjah, p. 138 ; Somalie française, p. 190 ; Soudan, p. 161 ; Sud-Vietnam, p. 121 et 161 ; Tchécoslovaquie, p. 121 et 190 ; Timor, p. 121 ; Union-Sud-Africaine, p. 76 et 121 ; Yougoslavie, p. 161 ; Zambie, 190.

- Le franc d'or de la Société des Nations, p. 41-42.
- Les monnaies de l'île de Guernesey, p. 16-17.
- Les monnaies néo-zélandaises, p. 89-91.
- Répertoire des monnaies de nécessité frappées durant la guerre civile d'Espagne, p. 21-26 et 46-51.

**M. Hendrickx**, Eigenaardige waarde aanduidingen op russische munten, p. 167-168.

- Herslagen Russische kopermunten, p. 35-36.
- Russische munten geslagen te Parijs en te Brussel, p. 119.

**R. Vogeleer**, Frappe des monnaies luxembourgeoises à l'effigie du Grand Duc Jean, p. 13.

- Frappe des pièces belges à la monnaie de Bruxelles en 1964, p. 189.

**V. Wyckaert**, Une contremarque inédite de l'île Fiji, p. 160.

- Het jaartal op de israëlitische munten, p. 184-185.
- Wist U dat? p. 188.

**R. S. Yeoman**, Les monnaies de l'Asie centrale soviétique, p. 105-108.

**X. X. X.**, L'hôtel britannique de la Monnaie frappe de nouvelles pièces pour l'Afrique, p. 75.

- Kent U de canadese zilveren dollar?, p. 59-60.
- Onze nieuwe muntstukken, p. 114-118.
- Proef of gewone uitgifte?, p. 63-64.

#### VI. POIDS MONÉTAIRES — MUNTGEWICHTEN

#### VII. MÉDAILLES, JETONS — PENNINGEN

**V. Wyckaert**, Enkele bijzondere stukken, p. 127-129.

- Loodjes van het Mechels St. Rombauts-kapitel, p. 42-46, 65-68 et 82-84.
- Mechelse loodjes van kerken, liefdadigheidsinstellingen, gilden, neringen en ambachten, p. 26-27.

**X. X. X.**, Frappes du millénaire du monnayage bruxellois, p. 165-166.

#### VIII. BILLETS — BILJETTEN

**J. De Mey**, Échos du monde numismatique : Belgique, p. 37 ; Bolivie, p. 18 ; République démocratique allemande, p. 18.

- Politique et numismatique, p. 130.

**M. Hendrickx**, Nieuwe biljetten van 100 frank, p. 36.

**M. Muszynski**, L'assignat de 5 livres du 10 brumaire an II, p. 138.

**M. Nyttens**, Het noodgeld van de gemeente Sigem, p. 87-89.

**X. X. X.**, Frappe d'une médaille par l'Alliance. — Het genootschap laat een medaille slaan, p. 142-144.

#### IX. BIBLIOGRAPHIE — BIBLIOGRAFIE

**J. De Mey**, A guide book of English Coins, p. 108-109.

- Histoire monétaire et numismatique contemporaine (Tome I), p. 109.

— De Nederlandse Munten, p. 169-170.

— Paper money of the United-States, p. 109.

— Papier monnaie de Hongrie (Tome II), p. 110.

— Prisonner of War Monies and Medals, p. 170.

— Select numismatic Bibliography, p. 129-130.

— Tysiac lat monety Polskieg, p. 110.

**R. Probst**, Monnaies et essais monétaires du Grand-Duché de Luxembourg de 1795 à 1965, p. 155 et 156.

#### CHANGEMENT D'ADRESSE

**J. MEVIUS**, PROFESSIONNEL, Utrechtstraat 115, Amsterdam.

le téléphone 23 89 68 est inchangé.

, HANDELAAR IN MUNTEN, Utrechtstraat 115, Amsterdam.

Telefoonnummer 23 89 68 blijft ongewijzigd.

Opening 18 octobre 1965.

A partir du premier octobre 1965.

\* \* \*

#### LE COURIER DE NOS MEMBRES

#### ONZE LEDEN-KOERIER

*Sous cette nouvelle rubrique seront groupées les questions, les réponses et les annonces des nombreux membres qui nous écrivent.*

*Onder deze rubriek zullen gegroepeerd zijn de vragen, de antwoorden en al de aankondigingen van de leden die ons schrijven.*

A 1) **F. J. Bingen**, Tollensstraat 11, Capelle a/d IJssel (Holland).

\* Miniatuur-munten, zoals die zijn gemaakt door Lauer en andere penningfabrieken. Ook offertes van kleinere of grotere collecties van deze munten worden gaarne tegemoetgezien.

\*Je recherche des monnaies-miniatures pareilles à celles fabriquées par Lauer et beaucoup d'autres fabricants de médailles. Je puis faire une offre pour de petites ou de grandes collections de ce genre de pièces, après un examen à vue.

Q. 1) **R. Van Malderen**, Steenweg op Oudegem 10/11, Dendermonde.

Ik bezit een gouden souverain 1659 Doornik van Philips IV. Hoeveel van deze stukken werden er geslagen en hoeveel ongeveer is zijn verzamelwaarde; dit stuk is F.D.C.?

Ik bezit ook een stuk van 20 F Léopold II 1869 positie B in geel goud, waarde a. u. b.?

Ik bezit een stuk van keizer Karel, dat in Friedberg niet is. De datum is 1595 (*sic*) en men leest er op \*MONE.AVREA: CIVI: ANTINE en op de keerzijden IMPERATOR CAROLVS QUINTVS. Is dat stuk een echt?

Q. 2) **R. Bredin**, 12bis, Rue Caillaux, Paris 13<sup>e</sup>.

Je possède un méreau que je crois belge ou hollandais, il se présente comme suit : r/. Guerrier à droite tenant une épée et un bouclier. r/. entre des festons et en plein champ : G.D.B. le diamètre de cette pièce est de 18 mm.

LES RÉPONSES AUX QUESTIONS DOIVENT ÊTRE ADRESSÉES A LA RÉDACTION QUI LES PUBLIERA : EN EFFET CELLES-CI PEUVENT INTÉRESSER D'AUTRES MEMBRES.

DE ANTWOORDEN OP DE VRAGEN MOETEN AAN HET TIJDSCHRIFT GESTUURD WORDEN OM ZE TE PUBLICEREN : ANDERE LEDEN KUNNEN ER INTERESSE VOOR HEBBEN.

\*\*\*

### AVIS IMPORTANT

A la suite de la reprise de la Trésorerie par Monsieur Pierre Le Maire, nous prions nos membres de bien vouloir effectuer désormais tous leurs versements au C.C.P. 8460.38 de l'Alliance Numismatique Européenne, Bruxelles.

Merci d'avance

### BELANGRIJK BERICHT

Gevolg aan de benoeming van de Heer Pierre Le Maire als Schatbewaarder, worden onze leden vriendelijk verzocht voortaan hun stortingen te willen verrichten op P.C.R. 8460.38 van Alliance Numismatique Européenne., Brussel.

Hartelijk dank op voorhand